



VOTRE HÉRITAGE EN TOUTE CONFIANCE

La Fondation ACTION ENFANCE est une fondation reconnue d'utilité publique. À ce titre elle est habilitée à recevoir des legs, assurances-vie et donations **totale**ment exempts de droits de successions. Cet avantage fiscal vous garantit la pleine utilisation de votre héritage au profit des enfants en danger que vous avez à cœur de soutenir.



La Fondation ACTION ENFANCE est membre du Comité de la Charte du Don en confiance.



Vous aimez, vous donnez, vous léguerez. C'est la suite logique du même geste, je me sens bien dans cette démarche. Faire de mes héritiers les enfants déshérités. C'est le sens que je veux donner, après moi, à ce que je possède aujourd'hui.

MICHÈLE, 63 ANS

LA FONDATION ACTION ENFANCE EST FONDATION ABRITANTE

La Fondation ACTION ENFANCE a le statut de fondation abritante. Elle est habilitée à recevoir l'affectation irrévocable de biens, droits et ressources sous la forme de fondation abritée.

VOTRE CONTACT



KRISTEL COHEN

Responsable legs, assurances-vie et donations.

Transmettre votre patrimoine à la Fondation ACTION ENFANCE est un geste d'engagement pour l'avenir. Je suis à votre entière disposition pour vous écouter, vous informer et vous guider au mieux de votre intérêt et de celui des enfants.

CONTACTEZ-MOI :

PAR COURRIER POSTAL

Kristel COHEN
Fondation ACTION ENFANCE
4, rue du Texel - 75014 PARIS

PAR TÉLÉPHONE

Ligne directe : 01 53 89 12 44

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

kristel.cohen@actionenfance.org

Pour en savoir plus,
rendez-vous dès maintenant sur :
www.actionenfance.org



CE GESTE D'AMOUR
PEUT CHANGER SA VIE
VOTRE GÉNÉROSITÉ AUSSI

LEGS . ASSURANCES-VIE . DONATIONS

TRANSMETTRE VOTRE HÉRITAGE À LA FONDATION ACTION ENFANCE, C'EST PROLONGER VOTRE ENGAGEMENT À NOS CÔTÉS



AGISSEZ POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les enfants accueillis dans les Villages de la Fondation ACTION ENFANCE, séparés de leurs parents après décision judiciaire pour raisons familiales graves, nous sont confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance. Ils souffrent de carences éducatives lourdes, de troubles affectifs ainsi que de maltraitements physiques et/ou psychologiques. Nous les accompagnons tout au long de l'année, si nécessaire, jusqu'à leur complète autonomie.

PERMETTEZ AUX FRÈRES ET SŒURS DE GRANDIR ENSEMBLE

Pour des enfants déjà meurtris par la vie, la séparation familiale est une épreuve difficile à surmonter. En accueillant les frères et sœurs au sein d'une même maison dans nos Villages d'Enfants et d'Adolescents, notre Fondation préserve le lien fraternel indispensable à leur équilibre et leur donne la chance de continuer à grandir ensemble, au même rythme.



OFFREZ LEUR UN CADRE CHALEUREUX ET RASSURANT

La Fondation ACTION ENFANCE accompagne les enfants et les jeunes au sein de Villages d'Enfants et d'Adolescents, tous établis en France. Chaque Village accueille, dans une dizaine de maisons individuelles, une cinquantaine de frères et sœurs. Soit une ou deux fratries par maison dont s'occupent au quotidien nos éducatrices et éducateurs familiaux, et ce tout au long de l'année.

COMMENT NOUS AIDER POUR ASSURER LEUR AVENIR

LE LEGS

POUR VOUS PROJETER À NOS CÔTÉS

Vous décidez librement de transmettre par testament, tout ou partie de vos biens (immobiliers ou mobiliers). Votre legs inscrit votre générosité au-delà de votre existence : c'est un geste d'amour qui se perpétue envers les enfants que nous accueillons. Vous pouvez modifier votre legs à tout moment.

LA DONATION

POUR AGIR DÈS MAINTENANT

Vous choisissez d'apporter un soutien immédiat à la Fondation ACTION ENFANCE en transmettant, de votre vivant, une part de votre patrimoine (bien immobilier ou mobilier). Il s'agit d'un acte notarié irrévocable, qui peut aussi vous libérer de certaines contraintes fiscales (donation temporaire d'usufruit...).

L'ASSURANCE-VIE

POUR OFFRIR LE FRUIT DE VOTRE ÉPARGNE

En désignant la Fondation ACTION ENFANCE comme bénéficiaire de votre contrat d'assurance-vie, vous épargnez progressivement un capital dédié. Tout en profitant d'un cadre fiscal avantageux, vous restez si besoin entièrement libre d'en disposer.